

## *Registre des procès-verbaux 2025*

### **MAIRIE D'ÉTALON**

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

[mairie.etalon@laposte.net](mailto:mairie.etalon@laposte.net)

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 mars à 18h30, les membres en exercice du Conseil municipal de la Commune d'Étalon se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 11 mars 2025, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **Étaient présents :**

M. Francis HOUSSE, Maire

M. Cyrille DUPUY, Mme Laetitia BRECQUEVILLE, M. Thierry HOUSSE,  
M. Philippe DELATTRE, M. Christophe DOYEN, M. Cyprien DUPUY

**Absent** : M. Donatien ROUSSEAU, M. Sébastien OMNES, Mme Sylvie LEGRIS

**Pouvoir** : M. Thierry DEFER donne pouvoir à M. Thierry HOUSSE

**Secrétaire de séance** : Mme Laetitia BRECQUEVILLE

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre d'absents représentés : 1

Nombre d'absents non représentés : 3

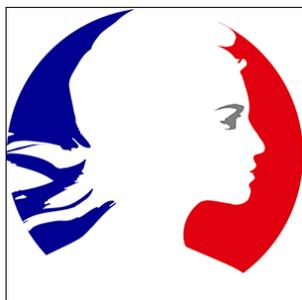
**Monsieur HOUSSE**, Maire, ouvre la séance à 18h30 et constate que le Conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Madame Laetitia BRECQUEVILLE est désignée secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024**

Monsieur le Maire demande de faire part des remarques ou observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2024.

Aucune remarque n'étant portée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.



## MAIRIE D'ÉTALON

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

[mairie.etalon@laposte.net](mailto:mairie.etalon@laposte.net)

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

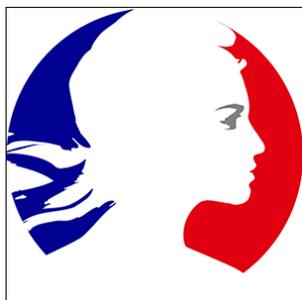
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme BIENCOURT Nathalie, Inspecteur Divisionnaire FiP au SGC de Montdidier, à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le Compte de Gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte Administratif 2024 est présenté par Monsieur HOUSSE Thierry. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le Compte Administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu : Réalisé Reste à réaliser :	153 998.55 142 049.36 0,00
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	153 998.55 35 523.92 0,00
Solde au 31/12/2024		- 106 525.44
Déficit reporté de 2023		- 9 518.78
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	230 883.27 95 916.15 0,00
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	230 883.27 234 020.53 00,00
Solde au 31/12/2024		138 104.38
Excédent reporté de 2023		109 356.05
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice 2024</u></b>		
Investissement :		- 106 525.44
Fonctionnement :		138 104.38
Résultat global :		31 578.94



## MAIRIE D'ÉTALON

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

[mairie.etalon@laposte.net](mailto:mairie.etalon@laposte.net)

### AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 202	SOLDE DES RESTES A REALISER	INTEGRATION BUDGETS CLOS	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-9 518,78 €	0	-97 006,66 €	- €			-106 525,44 €
FONCT	109 356,05 €	9 518,78 €	38 267,11 €				138 104,38 €

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

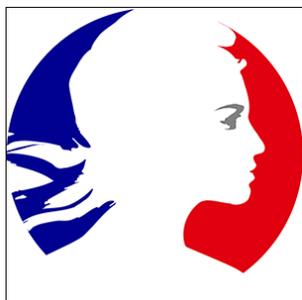
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE</b>	138 104,38 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	106 525,44 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	31 578,94 €
Total affecté au c/ 1068 :	106 525,44 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/23</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-106525,44
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	31578,94

### VOTE DES TAUX IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur Maire propose de maintenir les taux.



**MAIRIE D'ÉTALON**  
1 RUE DU CHÂTEAU  
80190 ÉTALON  
03.22.78.37.40  
[mairie.etalon@laposte.net](mailto:mairie.etalon@laposte.net)

Le Conseil municipal,  
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- ✓ taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,66 %
- ✓ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,32 %
- ✓ taxe d'habitation : 20,03 %
- ✓ cotisation foncière des entreprises : 14,21 %

CHARGE Monsieur le Maire - de notifier cette décision aux services préfectoraux - de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

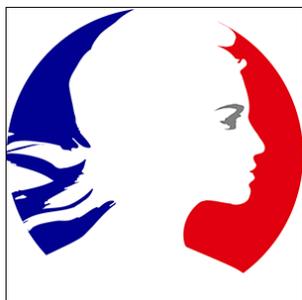
Monsieur le Maire fait lecture des propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 ainsi énoncées :

En investissement, il est prévu :

- La réalisation d'un enrobé et la pose de bordures (rue du Château)
- La mise en place d'une arrivée d'eau de la SDF à l'Eglise

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le Budget Primitif 2025

<u>Investissement</u>	
Dépenses	179 220.44
Recettes	179 220.44
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	154 126.94
Recettes	154 126.94



**MAIRIE D'ÉTALON**  
1 RUE DU CHÂTEAU  
80190 ÉTALON  
03.22.78.37.40  
[mairie.etalon@laposte.net](mailto:mairie.etalon@laposte.net)

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire expose que l'Association Sportive et Culturelle d'Étalon sollicite une subvention pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'octroyer pour l'année 2025 la somme suivante :

- Pour 2025 800 €

Charge Monsieur le Maire :

De prévoir les crédits nécessaires en dépense de fonctionnement ; d'émettre les mandats de paiement.

Monsieur le Maire expose la demande de l'ASS Carrépuis concernant une demande de subvention ; après discussion, le Conseil Municipal rejette la demande de subvention de l'ASS Carrépuis à l'**unanimité**.

### DEVIS AMENAGEMENT D'UN ENROBÉ ET DE BORDURES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'aménager la route vers le château afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité. À cet effet un devis a été sollicité auprès de la société DF AGENCEMENT, qui propose la réalisation des travaux pour un montant de 43 185.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve le devis de 43 185.60 € de la Société DF AGENCEMENT pour la réalisation des travaux ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant l'exécution de cette délibération.

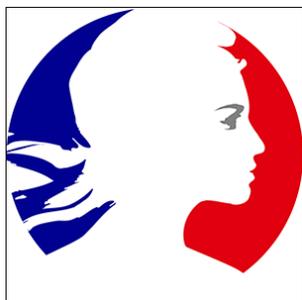
### MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Le Maire expose au Conseil Municipal la question de la fongibilité des crédits, permettant le réajustement des dotations budgétaires en fonction des nécessités de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser la fongibilité des crédits dans le cadre des règles établies, notamment en distinguant la fongibilité stricte (mouvements possibles au sein d'un même chapitre budgétaire) et la fongibilité asymétrique (possibilité de transférer des crédits de fonctionnement vers l'investissement sous conditions).

Le Conseil Municipal décide de permettre des ajustements en cours d'exercice sous réserve de respecter les limites fixées par les orientations budgétaires votées et les engagements financiers de la commune.

Enfin, le Conseil Municipal demande de garantir une transparence totale sur l'exécution des mouvements de crédits, avec une communication régulière et une traçabilité assurée dans les documents comptables. Ainsi délibéré, la présente décision est adoptée à l'**unanimité**.



## MAIRIE D'ÉTALON

1 RUE DU CHÂTEAU

80190 ÉTALON

03.22.78.37.40

[mairie.etalon@laposte.net](mailto:mairie.etalon@laposte.net)

### AVIS SUR LE NOUVEL ARRÊT PROJET PLUi-H

Le Maire expose les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les dispositions du règlement et le zonage du PLUi-H de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'**unanimité**.

### RECRUTEMENT SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil de créer, à compter du 24 avril 2025 un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur principal à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 9/35<sup>ème</sup>.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur le Maire demande que le Conseil l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 7° ou à l'article L. 332-10 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel au titre des articles L. 332-8 7°, L. 332-10 ou L. 332-13 du code général de la fonction publique, la présente délibération précise :

Le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,

La nature des fonctions,

Les niveaux de recrutement

Les niveaux de rémunération

Considérant la nécessité de créer l'emploi de rédacteur principal à temps non complet, à raison de 9 heures hebdomadaires, en raison du besoin du service administratif de la commune.

Considérant le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

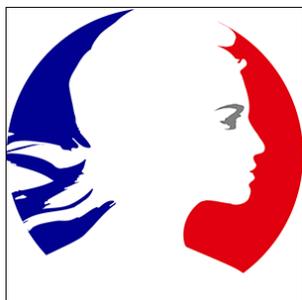
#### **ARTICLE 1**

De créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur principal relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de secrétaire général de mairie à temps non complet à raison de 9/35<sup>ème</sup>, à compter du 24 avril 2025.

De modifier le tableau des effectifs annexé à la délibération.

#### **ARTICLE 2**

D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée indéterminée.



**MAIRIE D'ÉTALON**  
1 RUE DU CHÂTEAU  
80190 ÉTALON  
03.22.78.37.40  
[mairie.etalon@laposte.net](mailto:mairie.etalon@laposte.net)

Le contractuel recruté devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur public.  
Le traitement sera calculé en fonction de l'expérience de l'agent.  
L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

### **ARTICLE 3**

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

### **ARTICLE 4**

D'autoriser le Maire à procéder, sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible, le cas échéant.

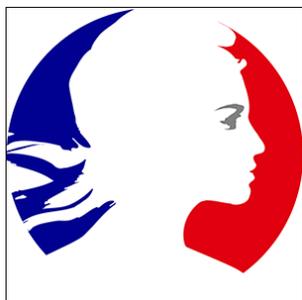
### **ARTICLE 5**

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget 2025.

### **Tableau des effectifs**

Création :

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombre de poste et durée hebdomadaire de service</b>
<b>Filière administrative</b> Secrétaire général de mairie	B Rédacteur	1 temps non-complet 09H00



**MAIRIE D'ÉTALON**  
1 RUE DU CHÂTEAU  
80190 ÉTALON  
03.22.78.37.40  
[mairie.etalon@laposte.net](mailto:mairie.etalon@laposte.net)

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- ✓ Fermages : Il est constaté qu'aucun mandat concernant les fermages n'a été réalisé en 2024. Une régularisation de la situation est à prévoir.
- ✓ Aboiement prolongé d'un chien : un conseiller signale qu'un chien aboie de manière régulière. Il est proposé de rédiger un courrier au propriétaire.
- ✓ Concert du 29 mars : une aide est sollicitée pour la gestion du stationnement ainsi que pour la préparation de la salle des fêtes. Les membres du conseil sont invités à se mobiliser pour assurer le bon déroulement de l'évènement. M. DUPUY propose le stationnement au sein de sa cour.
- ✓ Inauguration de la liaison douce prévue le 19 juin 2025 en fin de journée
- ✓ Inauguration de l'Église en projet
- ✓ Curage des fossés prévu après la moisson

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

Madame la Secrétaire de séance  
Laetitia BRECQUEVILLE

Monsieur le Maire  
Francis HOUSSE